

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 29 mars 2018 portant inscription au titre de l'année 2018 au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des directeurs des soins

NOR : SSAN1830217A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2014-9 du 7 janvier 2014 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière et aux emplois fonctionnels de directeur des soins de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 7 janvier 2014 relatif à l'échelonnement indiciaire de directeur des soins de la fonction publique hospitalière et à l'échelonnement indiciaire des emplois fonctionnels de directeur des soins de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins en sa séance du 29 mars 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2018 au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des directeurs des soins :

Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1. ABIKHZER Karine.
2. AKMEL-BOURGADE Monique.
3. BEDIN Paola.
4. BILS Josiane.
5. BODIN Eric.
6. BOHIC Laurence.
7. BOISSEL Marie-Paule.
8. BOURCERET Patricia.
9. BOUTIER Nathalie.
10. BOUVIER Thierry.
11. CABERO-FLOREAN Nicolas.
12. CAPPIELLO Sophie.
13. CASTIN Simone.
14. CHAMPEYMONT Patricia.

15. COLLIN Thierry.
16. COMMENGE Aline.
17. DA ROS Florence.
18. DE CONTO Anne.
19. DELTOMBE Sandrine.
20. DESMARS Agnès.
21. DIDIER Catherine.
22. DUBRAY Amanda.
23. FAUGERON Philippe.
24. FAY Carole.
25. FLAGEUL Laurence.
26. FOREY Arielle.
27. FOUCARD Catherine.
28. FOURCADE Valérie.
29. FRANZI Brigitte.
30. GAUTIER Patrick.
31. GERARD Pascale.
32. GIRON Magali.
33. GOURRAUD Chantal.
34. GUIHAL Bertrand.
35. GUILLEMARD Dominique.
36. GUSTAVE Guilène.
37. HERVE-VASSEUR Ellen.
38. HOUSSET Jacky.
39. HOUZE Christophe.
40. ISENBRANDT Thérèse.
41. JOLY Caroline.
42. LANNOY Pascale.
43. LARUE Anne.
44. LATOUCHE Sylvie.
45. LEHMANN Patrick.
46. LEMAIRE Claude.
47. LEONARD Jeannine.
48. LIAUDOIS Christine.
49. MACKE Stéphane.
50. MALICHECQ Dominique.
51. MAURICE Philippe.
52. METIVIER Marie-Thérèse.
53. MILLET Stéphane.
54. MILLIET-BONNEMAINS Chantal.
55. MONNET Sandrine.
56. MULLER Catherine.
57. NIAUX Jocelyne.
58. NICOLAS Michel.
59. ORLIAC Philippe.
60. PALENI Nicolas.
61. PETIT Mireille.
62. PICAUD Sylvie.
63. PIHAN FAURET Nathalie.
64. PROVOST Nathalie.

- 65. QUATREHOMME Sylvie.
- 66. QUINART Hervé.
- 67. RAYNAUD Nathalie.
- 68. RIVAT Véronique.
- 69. RONGICONI Jean-Pierre.
- 70. ROUX Corinne.
- 71. ROUZAUD-GAY Claire.
- 72. SAINT-JALMES Pascale.
- 73. SOMBRUN Laurence.
- 74. TEDESCO Catherine.
- 75. VANTINI Marilyna.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteur de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 mars 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPILLIER